PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2024-01-09

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 9 janvier 2024 à 19 h, salle du conseil, 4765, chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert.

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent et agit comme greffier-trésorier de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2023
4. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2023
5. Période de questions
6. Dérogation mineure – 132, chemin du Lac
7. PIIA – 96, rue des Méandres
8. Dépenses 2023 affectées au surplus libre
9. Dépenses 2023 affectées au fonds de parcs et terrains de jeux
10. Travaux de drainage du bâtiment municipal
11. Embauche temporaire aux travaux publics
12. Embauche du directeur général
13. Adoption des comptes à payer
14. Correspondance
15. Divers
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance

24-01-09.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

24-01-09.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 5 décembre 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 18 décembre 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.05 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-01-09.06 **DÉROGATION MINEURE – 132 CHEMIN DU LAC**

ATTENDU la demande 2023-022 de dérogation mineure au règlement de lotissement déposée à la Municipalité pour la propriété située au 132, chemin du Lac;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent céder une parcelle de terrain d'une superficie de 29,7 mètres carrés en faveur de la propriété située au 130, chemin du Lac;

ATTENDU QUE l'échange consiste à légaliser un stationnement existant de la propriété située au 130, chemin du Lac puisque cette dernière empiète sur la propriété située au 132, chemin du Lac;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la superficie minimale à 1267,8 mètres carrés pour le lot futur de la propriété située au 132, chemin du Lac;

ATTENDU QUE la superficie minimale pour la zone RV-4 est de 8100 mètres carrés;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande 2023-022 de dérogation mineure, soit la superficie minimale à 1267,8 mètres carrés pour le lot futur de la propriété située au 132, chemin du Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.07 **PIIA – 96, RUE DES MÉANDRES**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour un bâtiment principal a été déposée pour la propriété située au 96, rue des Méandres, lot 4 775 217;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de construction d'un bâtiment principal au 96, rue des Méandres, lot 4 775 217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.08 **DÉPENSES 2023 AFFECTÉES AU SURPLUS LIBRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter certaines dépenses au surplus libre, en conformité au budget d'immobilisations 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AFFECTER les dépenses suivantes au surplus libre (excédent accumulé) :

Objet	Montant
Garage municipal	21 125 $
Toiture Kingdom	8 834 $
Sécurité informatique	6 456 $
Salle du conseil (excédent PRABAM)	138 681 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.09 **DÉPENSES 2023 AFFECTÉES AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter certaines dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux, pour respecter le budget d'immobilisations 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'AFFECTER les dépenses suivantes au fonds de parcs et terrains de jeux :

Objet	Montant
Voie piétonnière Hatley Centre	45 513 $
Stationnement Kingdom	20 427 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.10 **TRAVAUX DE DRAINAGE DU BÂTIMENT MUNICIPAL**

ATTENDU l'offre de service de Construction Sylvatech pour des travaux d'installation d'un drain de fondation pour une partie du bâtiment municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de Construction Sylvatech pour des travaux d'installation d'un drain de fondation sur l'ensemble des sections proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.11 **EMBAUCHE TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la nécessité d'embauche d'un journalier chauffeur aux travaux publics pour la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'embauche temporaire de M. Daniel Phendler avec une garantie de 500 heures pour la période du 18 décembre 2023 au 1er avril 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.12 **EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le processus d'embauche d'une personne pour combler le poste de directeur général établi par les résolutions 23-11-07.22 et 23-11-07.23;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la nomination de M. Gabriel Demers comme directeur général de la Municipalité;

D'AUTORISER la dépense pour la préparation du contrat du directeur général par les avocats de la Municipalité;

QUE l'autorisation de signature du contrat du directeur général sera proposée à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.13 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202300592 à 202300649	49 280.25 $
Chèques fournisseurs	
202301139 à 202301249	161 292.62 $
202400001 à 202300015	54 202.04 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 10 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-01-09.14 **CORRESPONDANCE**

RÉUSSIR ESTRIE – Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

24-01-09.15 **DIVERS**

24-01-09.16 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-01-09.17 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **SYLVIE CASSAR** propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Vincent Fontaine Maire	Paul Conway Adjoint à la direction